
IMMIGRATION

Canada

Permis d'études

**Directives du bureau des
visas de Dakar**



Table des matières

Liste de contrôle – Permis d'études

Ce guide est produit gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English.

Demande de permis d'études – Liste de contrôle

L'entrée au Canada est un privilège et non un droit.

Ces instructions servent à compléter l'information présente dans la liste de contrôle de document générique (IMM-5483).

Pour étudier au Canada, vous devez satisfaire aux exigences établies par la loi canadienne. Si vous omettez de fournir les documents requis, votre demande pourrait être refusée.

Tout document qui n'est pas en français ou en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

La fausse représentation ou la soumission de documents frauduleux verra le refus immédiat de votre demande. La fraude peut inclure une interdiction de soumettre une demande pour le Canada pendant cinq années.

Voici les dates limites recommandées de dépôt de votre demande puisque les établissements d'enseignement canadien n'admettent pas des étudiants après le début officiel des cours. **Il est fort probable que les demandes déposées après ces dates ne soient pas finalisées avant le début de la session :**

- Pour la session d'automne (septembre au Canada), il est recommandé de présenter votre demande avant **le 15 juin**
- Pour la session d'hiver (janvier au Canada), il est recommandé de présenter votre demande avant **le 15 octobre**
- Pour la session d'été (mai au Canada), il est recommandé de présenter votre demande avant **le 15 février**

Les études au Canada sont exigeantes et coûtent cher : c'est pourquoi l'étude de votre demande nécessite que vous présentiez un dossier complet et convaincant (formulaires, lettre d'admission, preuves de ressources financières suffisantes et autres documents mentionnés sur notre liste de contrôle du bureau des visas de Dakar).

Si votre demande est approuvée, une vignette de visa sera inséré dans votre passeport et une lettre vous sera fournie pour obtenir un permis d'études lors de votre arrivée au Canada. La vignette de visa confirme que vous rencontrez les conditions d'admission au Canada en tant que résident(e) temporaire, mais vous pouvez tout de même faire l'objet d'un nouveau contrôle à votre arrivée en sol canadien.

Dépendamment de votre pays de résidence, un délai de trois semaines peut s'écouler entre la date où vous soumettez votre passeport à un Centre de réception de demande de visa (CRDV) et l'impression du visa.

Si votre demande est refusée, vous recevrez une lettre indiquant les raisons du refus. Il n'existe aucun mécanisme formel pour en appeler de cette décision.

Vous devez démontrer à l'agent que vous remplissez les exigences de la *Loi et du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada, et que votre séjour au Canada est **temporaire**. Vous devez aussi :

- avoir été accepté par un établissement d'enseignement accrédité ;

- convaincre l'agent que vous serez en mesure de quitter le Canada à la fin de vos études;
- prouver que vous disposez de fonds suffisants pendant votre séjour au Canada pour :
 - payer vos frais de scolarité ;
 - subvenir à vos besoins et à ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent;
 - payer votre transport pour retourner dans votre pays, ainsi que celui des membres de votre famille qui vous accompagnent ;
- fournir tout autre document exigé par l'agent afin d'établir votre admissibilité ;
- subir un examen médical, au besoin.

Si vous amorcez des dépenses en prévision de votre séjour au Canada avant l'obtention de votre visa, vous devez en accepter les risques financiers puisqu'il n'existe aucune garantie que votre demande sera approuvée.

Note : si vous êtes un résident légal au Sénégal et que vous avez été accepté dans un établissement d'enseignement désigné, vous pouvez soumettre votre demande par le Volet direct pour les études et ainsi voir votre demande traitée plus rapidement.

Vous devez soumettre:	✓
Une photocopie de la page d'information biographique de votre passeport. Si vous n'êtes pas citoyen du pays où vous résidez, ajoutez une photocopie de votre permis de résidence.	<input type="checkbox"/>
Votre extrait d'acte de naissance original (les attestations de naissance ne sont pas acceptées)	<input type="checkbox"/>
Formulaire de l'annexe 1 (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B).	<input type="checkbox"/>
Information sur la famille (IMM 5707) Chaque requérant doit compléter son propre formulaire, tant les adultes que les enfants. En plus du nom complet, fournissez le pays de naissance, la date de naissance, le statut civil, l'occupation actuelle et l'adresse de chaque membre de votre famille. Si une question ne s'applique pas à vous, prière d'inscrire « s.o. ».	<input type="checkbox"/>
Une copie de votre certificat de mariage ou de la déclaration officielle de votre union de fait (formulaire IMM 5409) le cas échéant.	<input type="checkbox"/>
Une preuve de votre lien de parenté avec le garant financier qui finance vos études au Canada si un lien biologique vous unit à lui (par exemple : extrait d'acte de naissance de votre garant, livret de famille, etc.)	<input type="checkbox"/>
Lettre d'admission de votre établissement d'enseignement indiquant votre admission conditionnelle ou inconditionnelle, votre programme, la durée de vos études,	<input type="checkbox"/>

<p>la date de début de vos cours (multiples dates de début, le cas échéant).). Si un stage professionnel est nécessaire, veuillez inclure une preuve.</p>	
<p>Documents d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copies de tous les relevés de notes obtenus depuis le début de vos études secondaires ; • Copie du relevé de l'examen du BAC (nous le soumettre une fois obtenu, le cas échéant) ; • Copies de tous les diplômes et certificats obtenus pour toutes les études post-secondaire finalisées. 	<input type="checkbox"/>
<p>Lettres de prise en charge financière, provenant de la ou des personnes qui finance vos études et indiquant les raisons de ce support. La lettre de votre ou de vos garants financiers doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur emploi ou activité professionnelle; • leur lien avec vous; • le nombre de personnes à leur charge ; • leurs coordonnées complètes; • le montant du support financier; • Votre garant financier doit également fournir une copie de sa pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité ou passeport). <p>Si votre garant financier n'est pas votre père ou mère, vous devez soumettre une copie de l'extrait d'acte de naissance de votre garant financier et celui de votre parent, afin de démontrer le lien de parenté qui vous unit à votre garant.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Preuves de fonds :</p> <p>Veuillez consulter le site web d'IRCC pour connaître les exigences financières actuelles.</p> <p>Vous devez fournir les documents suivants pour démontrer la capacité financière de votre garant à financer vos études:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevés des comptes bancaires incluant l'historique des six derniers mois. Vous devez fournir un ou plusieurs des documents suivants de la part de votre garant afin de démontrer sa capacité de financer vos études : • Fiches de salaire des 6 derniers mois accompagnés du contrat de travail mentionnant le salaire. • Toute preuve d'investissement dans votre pays ou à l'étranger. • Toute autre preuve de revenus de la personne qui finance les études au Canada. • Une preuve de virement bancaire d'une banque canadienne ou preuve de paiement de l'établissement d'enseignement au Canada. <p>Il n'est pas obligatoire de soumettre la preuve que les frais de scolarité ont été payés à votre institution lorsque vous présentez votre demande.</p> <p>Bourse d'études : Si vous bénéficiez d'une bourse d'études ou que vous recevez toute autre aide financière d'un gouvernement ou d'un organisme de financement, vous devez soumettre une lettre officielle indiquant le montant total de cette bourse, sa durée et toutes les conditions qui s'y rattachent.</p>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de motivation indiquant les raisons de vos études au Canada. 	<input type="checkbox"/>
<p>Pour l'étudiant désirant être accompagné des personnes à sa charge (conjoint, enfants): chacune de ces personnes doivent remplir leur propre demande séparée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étudiant devra ajouter tout autre document attestant de la relation maritale ou parentale et des ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins. 	<input type="checkbox"/>
<p>À noter que vous devrez subir un examen médical si vos études dépassent six mois. Vous pouvez passer l'examen médical avant de soumettre votre demande et joindre la preuve lors de la soumission ou bien attendre qu'une requête vous soit envoyé par notre bureau après la soumission de votre demande.</p>	<input type="checkbox"/>